

AEJP - TARIFS PÉRISCOLAIRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019—APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2020

Tranches		Garderies / Etude LDV (1/2 heure)	ALSH Journée		ALSH demi-journée		repas
		scolarisé à Henri Matisse ou Léonard de Vinci	Résident à Laillé	Hors commune	Résident à Laillé	Hors commune	scolarisé à Laillé
A = -70%	entre 0€ et 449€	0,28 €	3,30 €	4,29 €	2,25 €	2,93 €	1,18 €
B = -50%	entre 450€ et 574€	0,47 €	5,50 €	7,15 €	3,75 €	4,88 €	1,97 €
C = -30%	entre 575€ et 703€	0,66 €	7,70 €	10,01 €	5,25 €	6,83 €	2,75 €
D = -20%	entre 704€ et 969€	0,75 €	8,80 €	11,44 €	6,00 €	7,80 €	3,14 €
E = -10%	entre 970€ et 1169€	0,85 €	9,90 €	12,87 €	6,75 €	8,78 €	3,54 €
F = référence	entre 1170€ et 1350€	0,94 €	11,00 €	14,30 €	7,50 €	9,75 €	3,93 €
G = +7,5%	entre 1351€ et 1575€	1,01 €	11,83 €	15,37 €	8,06 €	10,48 €	4,22 €
H = +15%	entre 1576€ et 2022€	1,08 €	12,65 €	16,45 €	8,63 €	11,21 €	4,52 €
I = + 22,5	entre 2023€ et 2505€	1,15 €	13,48 €	17,52 €	9,19 €	11,94 €	4,81 €
J = +30%	entre 2506€ et 3021€	1,22 €	14,30 €	18,59 €	9,75 €	12,68 €	5,11 €
K = +37,5%	supérieur à 3021€	1,29 €	15,13 €	19,66 €	10,31 €	13,41 €	5,40 €
Repas Protocole d'Accueil Individuel							1,97 €
Dépassement horaire de fermeture			10€ / 30 min / famille				

- **RAPPEL absences facturées** : toute absence au restaurant scolaire et à l'ALSH doit être justifiée sous 8 jours auprès du Guichet Unique par un certificat médical ou une attestation de son employeur (changement d'emploi du temps).
A défaut, le service reste dû et sera facturé sans régularisation possible.

- **RAPPEL inscriptions** : l'inscription et l'annulation à l'ALSH du mercredi sont obligatoires au minimum 15 jours avant.



AEJP - TARIFS EXTRASCOLAIRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019—APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2020

Tranches		ALSH Journée		ALSH demi-journée		+ repas	
		Résident à Laillé	Hors commune	Résident à Laillé	Hors commune		
A = -70%	entre 0€ et 449€	3,30 €	4,29 €	2,25 €	2,93 €	1,18 €	
B = -50%	entre 450€ et 574€	5,50 €	7,15 €	3,75 €	4,88 €	1,97 €	
C = -30%	entre 575€ et 703€	7,70 €	10,01 €	5,25 €	6,83 €	2,75 €	
D = -20%	entre 704€ et 969€	8,80 €	11,44 €	6,00 €	7,80 €	3,14 €	
E = -10%	entre 970€ et 1169€	9,90 €	12,87 €	6,75 €	8,78 €	3,54 €	
F = référence	entre 1170€ et 1350€	11,00 €	14,30 €	7,50 €	9,75 €	3,93 €	
G = +7,5%	entre 1351€ et 1575€	11,83 €	15,37 €	8,06 €	10,48 €	4,22 €	
H = +15%	entre 1576€ et 2022€	12,65 €	16,45 €	8,63 €	11,21 €	4,52 €	
I = + 22,5	entre 2023€ et 2505€	13,48 €	17,52 €	9,19 €	11,94 €	4,81 €	
J = +30%	entre 2506€ et 3021€	14,30 €	18,59 €	9,75 €	12,68 €	5,11 €	
K = +37,5%	supérieur à 3021€	15,13 €	19,66 €	10,31 €	13,41 €	5,40 €	
Repas Protocole d'Accueil Individuel						1,97 €	
Dépassement horaire de fermeture			10€ / 30 min / famille				

- **RAPPEL absences facturées** : Toute absence à l'ALSH doit être justifiée sous 8 jours auprès du Guichet Unique par un certificat médical ou une attestation de son employeur (changement d'emploi du temps).
A défaut, le service reste dû et sera facturé.

- **RAPPEL inscriptions** : L'inscription et l'annulation à l'ALSH sont obligatoires au minimum 15 jours avant le début de la période de vacances.

Application du tarif « hors commune » pour une inscription / facturation par un grand parent, oncle, tante, tuteur, habitant à Laillé, d'un enfant qui n'habite pas à Laillé.

